

1) La vie des paysans

Au Moyen Âge, les vilains* sont sous la domination d'un seigneur*. Ils habitent et travaillent dans la seigneurie*.

Les paysans ont une vie difficile. Ils doivent de nombreuses redevances* à leur seigneur et doivent travailler pour lui (la corvée). Le seigneur a le droit de commander, de juger et de punir les paysans.

La vie des vilains en images

1. Je me repère dans l'espace.

Relie chaque légende à la partie correspondante sur le dessin.

Entoure les éléments pour lesquels les paysans payent une redevance au seigneur.

1. le château

2. l'église

3. le moulin



4. le forgeron

5. le pressoir

6. le puits

7. le four

2. Je lis un document pour m'aider à comprendre.



Les travaux agricoles, miniature du XV^e siècle

La complainte des vilains de Versons

Les paysans doivent faucher les foins. En août, ils font la moisson du blé. Ils ne peuvent prendre leur récolte qu'après que le seigneur a pris sa part. En septembre, ils doivent donner un porc sur huit. En octobre, ils paient l'impôt. Au début de l'hiver, ils doivent la corvée. À Pâques, le paysan doit donner des moutons et faire une nouvelle corvée de labour. Quand il va au four et au moulin, il doit payer encore.

Poème médiéval

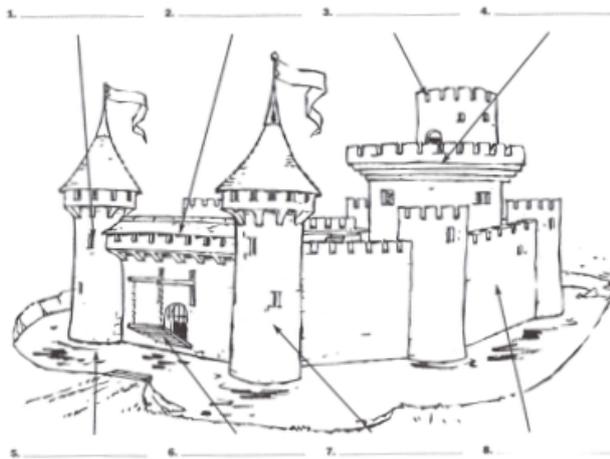
2) La vie des seigneurs

Les seigneurs* sont des hommes puissants qui possèdent des terres. Ce sont des guerriers qui disposent de chevaux et d'un armement en fer. Vers 18 ans, ils deviennent chevalier par la cérémonie de l'adoubement. Les seigneurs participent à des tournois, vont à la chasse et organisent des banquets. Ils vivent dans des châteaux forts et doivent y abriter les paysans en temps de guerre. Le roi est le plus puissant des seigneurs.

La vie des seigneurs en images

1. Je me repère dans l'espace.

Place les mots suivants sur le dessin (aide-toi d'un dictionnaire):
meurtrière, créneau, donjon, pont-levis, rempart, tour, fossé, chemin de ronde.



2. Je lis un document pour m'aider à comprendre.

- À 7 ans, le fils de seigneur est placé comme **page** chez un seigneur qui va le former à l'équitation et au maniement de l'épée.
- À 14 ans, il devient **écuyer**. Il accompagne son maître au combat, porte ses armes et s'occupe de son cheval.
- À 18 ans, il sera armé **chevalier** par la cérémonie de l'**adoubement**.



Enluminure représentant l'adoubement d'un chevalier, XIV^e siècle